



Monestier de Clermont

Procès Verbal de réunion du Conseil Municipal du lundi 16 janvier à 19h00

PRESENTS

R.Chalvin - M.Delmas - B. Fillit - C.Fiorucci - E Froment - S.Godefroy - P Hunckler - D Jaussent - M Lafossas -
P.E Sommer - D Parlouar - C.Riondet - L Viallard - MJ Villard

ABSENTS

L.PACCALET excusée

SECRETAIRE de SEANCE

MJ.VILLARD

Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal

A compléter : ASSAINISSEMENT – L'augmentation prévue sur le budget 2016 n'a pas pu se faire, cela génère un déficit d'environ 7 000€. Un rattrapage sera effectué sur les budgets suivants.

Présentation par E.FROMENT du PPADD - Document consultable en Mairie.

DELIBERATIONS

- **Remboursement ordinateur Mr BORDET**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du cambriolage des ateliers communaux, Mr BORDET, Responsable des Services Techniques s'est fait voler son ordinateur personnel. L'assurance de la commune ayant remboursé une partie de sa valeur, il convient de verser cette somme à Mr BORDET. Le montant est de 891.75 € (huit-cent quatre-vingt dix euros et soixante-quinze centimes).

Accord du CM

- **Révision de l'attribution de compensation**

Vu l'article 1609 nonies C 1^{er} bis du Code Général des Impôts,

Vu le rapport de la CLECT réunie le 5 décembre 2016 pour évaluer le montant des produits et/ou charges transférés à la Communauté de Communes du Trièves concernant :

- Le financement du déploiement du Très Haut Débit sur le territoire
- La fermeture du bureau d'information touristique au col de l'Arzelier et la restitution du bâtiment Col Chique à la commune de Château Bernard

Vu la délibération du 19 décembre 2016 du conseil communautaire de la CCT approuvant à l'unanimité dans le cadre de la procédure de révision libre des attributions de compensation, le rapport de la CLECT du 5 décembre 2016,

Considérant que le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Il a proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLECT du 5 décembre 2016 et le montant de la nouvelle attribution de compensation pour la commune de Monestier de Clermont.

Après en avoir délibéré et à 14 POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal ;

- APPROUVE le rapport de la CLECT du 5 décembre 2016
- APPROUVE le nouveau montant de l'attribution de compensation tel que proposé par la CLECT
- **Transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Trièves**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le II de l'article 136 de la loi ALUR du 24 mars 2014,

Monsieur le Maire expose l'article 136 II de la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), publiée au journal officiel du 26 mars 2014, qui prévoit que: « La communauté de communes existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la dite loi. »

Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu ».

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré à 8 POUR, 2 ABSTENTIONS et 4 CONTRE ;

- Considérant que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est le document qui planifie et oriente l'aménagement du territoire intercommunal, qu'il exprime et met en œuvre le projet de la Communauté en matière d'urbanisme, de développement, de préservation d'espaces, d'organisation des équipements publics, , le Conseil Municipal **accepte** le transfert de la compétence. Il exprime et met en œuvre le projet de la Communauté en matière d'urbanisme et de développement, de préservation d'espaces, d'organisation des équipements publics

INFORMATIONS

Demande de subvention de La Ligue contre le Cancer : Refus du CM.

RAPPORT DES COMMISSIONS

URBANISME

Réunion publique le 8 mars 2017 à 19h30 en Mairie.

RH

Démission d'un agent, Mr ARPIN-PONT. Levée de la mesure conservatoire à l'encontre de Mrs ALGOUD et SERVAIS et réintégration.

Il est proposé d'informer les habitants dans le prochain bulletin des problèmes d'effectifs rencontrés.

VOIRIE

Les agents ont assuré un bon travail de déneigement malgré une quantité importante de neige tombée. Le petit tractopelle est en panne. Il faudrait rappeler aux habitants qu'ils sont responsables du déneigement des trottoirs devant chez eux.

LOGEMENT

Une réunion est prévue avec les kinés.

JEPE

Mlle Emma LAFOSSAS a été élue Maire.

DIVERS

Changement de fournisseur de photocopieur, Rex Rotary plus compétitif.
Achat d'un serveur de partage de données.

Présentation de la CLECT du 9 janvier 2017 par Mr JAUSSENT. Document consultable en Mairie.

CCT - Un contrat de ruralité est signé, apport futur de nouvelles subventions.

DATES À RETENIR

Mercredi 18 janvier : 19 h Commission RH

Jeudi 19 janvier : 15h30 Point TEPCV

Samedi 21 janvier : 18h30 Vœux du Maire

Lundi 23 janvier : 18h00 SEDI

Mardi 24 janvier : 20h15 Commission Travaux

**Mercredi 25 janvier : 18h30 CCT Commission Vie Scolaire
18h30 GP PLU**

Jeudi 26 janvier : 18h30 Commission Permis de Construire

Vendredi 27 janvier : 19h00 Vœux CCT

Lundi 30 janvier : 18h30 Conseil Communautaire

Mercredi 1er février : 18h30 Syndicat de Télévision

Mardi 7 février : 18h30 CCT Bilan Eau

20h15 Commission Urbanisme

Mercredi 8 février : 20h15 GT Patrimoine

Jeudi 9 février : 18h30 Commission Permis de Construire

Prochain Conseil : Lundi 13 février

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.